



BULLETIN D'ADHESION 2024

Être écouté et conseillé dans vos démarches Être défendu et représenté dans la défense de vos intérêts Être informé par le journal trimestriel Forestier Breton Être assuré pour votre Responsabilité Civile Forestière qui couvre les dégâts occasionnés par vos arbres

Préservez votre forêt...préservez votre liberté de choix de propriétaire forestier privé! N'attendez plus! les risques encourus sont trop importants! Avec le Syndicat forestier, défendez les intérêts de la forêt privée

REJOIGNEZ LE SYNDICAT FORESTIER DE BRETAGNE

Une assurance responsabilité civile forestière est incluse dans votre adhésion pour vos parcelles boisées. Vous devez déclarer le nombre d'hectare par commune. Elle est ouverte aux haies de terres agricoles, aux talus, aux étangs forestiers non commerciaux et aux annexes immobilières situées en forêt. Nous contacter pour connaître les conditions. L'adhésion est annuelle et renouvelée par un appel de cotisation en début d'année civile.

Prénom:

Nom:

Téléphone portable : Fixe :
CP VILLE : Téléphone portable : Email :
Email:
SURFACES BOISEES SURFACES AGRICOLES
Commune(s) N° de parcelle Surface en ha Commune(s) N° de parcelle Surface en ha
ETANGS ANNEXES IMMOBILIERES
Commune(s) N° de parcelle Surface en ha Commune(s) Type Surface en m2
Je ioins la liste de mes parcelles à mon bulletin d'adhésion (commune, xx , numéro, nature).



CALCUL DE LA COTISATION

Forfait adhésion	59 €
------------------	------

Surfaces boisées	ha	ha (x)	Total
de 0.01ha à 300ha		x 1,50 €	
au-delà de 300ha		x 0,70 €	
		Total	

Surfaces agricoles	x ∪.4/€	
Surfaces agricoles	x 0.47€	

Etangs forestiers	Nombre	Forfait par étang	Total
de 0.01 à 1ha			
de1.01 à 5ha		X 15 €	
de 5.01 à 20ha		X 20 €	
de 20.01 à 40ha		X 35 €	
> à 40ha		X 100 €	
		Total	

Annexes immobilières (types)	Surface	Forfait par annexe	Total
		x 24 €	
		x 24 €	
		Total	

Montant tota	l cotisation à l	naver:
Montant tota	i cousation a	payer.

Le bulletin d'adhésion est à renvoyer par mail ou par courrier :

SYNDICAT FORESTIER DE BRETAGNE

Maison de l'agriculture CS 14226 35042 RENNES Cedex 06 82 09 98 50

syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr

REGLEMENT DE LA COTISATION

Vous pouvez régler soit :

- par chèque à l'ordre de Syndicat Forestier de Bretagne
- par virement bancaire:

En indiquant votre nom et la mention « cotisation 2024 » en référence

IBAN: FR76 1360 6000 2946 3426 8954 070 - **BIC**: AGRIFRPP836

Date: Signature